

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS198

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 12 QUATER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise la suppression de la notification obligatoire aux professionnels de santé qu'ils ont la possibilité de se faire assister en cas de procédure de recouvrement d'un indu.